

**APPENDIX OF FORMS  
FORM 73B**

**WARRANT TO APPREHEND**

*(Court, Court File Number, Style of Proceeding)*

**WARRANT TO APPREHEND  
(FORM 73B)**

TO: Any Sheriff or other peace officer in New Brunswick.

*(name of respondent)*, whose attendance is necessary for a just determination of this proceeding, was served with a Notice of Application and did not attend before the court at the time and place set for hearing;

OR

The court is satisfied that *(name of respondent)*, whose attendance is necessary for the just determination of this proceeding, is not likely to attend in response to the Notice of Application;

OR

*(name of respondent, or as may be)* has failed to comply with an order for the payment of support or maintenance made by the court on . . . . . *(date of order)*;

OR

*(name of respondent)* has failed to file with the court, security to secure payment of the support order made by the court on . . . . . *(date of order)*;

OR

*(name of person)*, whose attendance is necessary for a just determination of this proceeding, was served with an Order to Attend and did not attend before the court at the time and place set for the hearing;

OR

**FORMULAIRE  
FORMULE 73B**

**MANDAT D'ARRÊT**

*(Cour; N° du dossier; Intitulé de l'instance)*

**MANDAT D'ARRÊT  
(FORMULE 73B)**

DESTINATAIRE : Tout shérif ou agent de la paix au Nouveau-Brunswick.

*(nom de l'intimé)*, dont la comparution est nécessaire à la solution équitable de la présente instance, a reçu signification d'un avis de requête et n'a pas comparu devant la cour aux moment et lieu fixés pour l'audience;

OU

La cour estime que *(nom de l'intimé)*, dont la comparution est nécessaire à la solution équitable de la présente instance, risque de ne pas comparaître en réponse à l'avis de requête;

OU

*(nom de l'intimé, ou selon le cas)* ne s'est pas conformé à une ordonnance émise par la cour le . . . . . *(date de l'ordonnance)* lui prescrivant de contribuer aux aliments ou à l'entretien;

OU

*(nom de l'intimé)* n'a pas déposé à la cour une sûreté afin d'assurer le paiement de l'ordonnance alimentaire émise par la cour le . . . . . *(date de l'ordonnance)*;

OU

*(nom de la personne)*, dont la comparution est nécessaire à la solution équitable de la présente instance, a reçu signification d'une ordonnance de comparution et n'a pas comparu devant la cour aux moment et lieu fixés pour l'audience;

OU

(name of person), whose attendance is necessary for a just determination of this proceeding, is not likely to attend in response to the Order to Attend;

(nom de la personne), dont la comparution est nécessaire à la solution équitable de la présente instance, risque de ne pas comparaître en réponse à l'ordonnance de comparution;

YOU ARE ORDERED to arrest (name of respondent, or as may be) and bring him (her) before me, or such other judge as may then be presiding, or if the court is not then sitting, to deliver him (her) to a provincial correctional institution or other secure facility, there to be detained until he (she) can be brought before the court.

ORDRE VOUS EST DONNÉ d'arrêter (nom de l'intimé ou autre selon le cas) et de l'amener devant moi ou devant tout autre juge en fonction à ce moment-là ou, si la cour ne siège pas, de la conduire dans un établissement provincial de correction ou dans un autre lieu de détention pour y être détenu jusqu'à sa comparution devant la cour.

DATED at . . . . ., this . . . . . day of . . . . ., 20. . . . .

FAIT à . . . . . le . . . . . 20. . . . .

.....  
*Judge of The Court of Queen's Bench of  
New Brunswick, Family Division*

.....  
*Juge de la Cour du Banc de la Reine du  
Nouveau-Brunswick, Division de la famille.*

ATTESTED for The Court of Queen's Bench of New Brunswick by the seal of the court and the signature of the Administrator for the Judicial District of . . . . . on the . . . . . day of . . . . ., 20. . . . .

ATTESTE au nom de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick au moyen du sceau de la cour et de la signature du administrateur de la circonscription judiciaire de . . . . . le . . . . . 20. . . . .

.....  
*(administrator)*

.....  
*(administrateur)*

*Court  
Seal*

*Sceau de  
la Cour*